

Liste des agréments dédiés aux associations

NOM	UTILITE ET EFFETS DE L'AGREMENT	CONTACTS DANS LE RHONE
<p>Agrément de service civique</p>	<p>L'agrément est nécessaire pour accueillir des personnes volontaires en Service Civique.</p>	<p>D.D.C.S. du Rhône 33 rue Moncey 69421 LYON Cedex 03 04 81 92 44 00</p> <p>Stéphane DUMAS 04 81 92 44 83 stephane.dumas@rhone.gouv.fr</p>
<p>Agrément jeunesse et éducation populaire</p>	<p>L'agrément est une reconnaissance apportée aux associations œuvrant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire qui satisfont à un certain nombre de critères. Il est par ailleurs nécessaire (mais non suffisant) pour obtenir une aide financière de la DDCS du Rhône pour des actions relevant du domaine « jeunesse et éducation populaire » ; il permet de bénéficier de tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter auprès de la SACEM ; etc.</p>	<p>D.D.C.S. du Rhône 33 rue Moncey 69421 LYON Cedex 03 04 81 92 44 00</p> <p>Natacha LACROIX-BAUDRION 04 81 92 45 69 natacha.lacroix-baudrion@rhone.gouv.fr</p>
<p>Agrément sport</p>	<p>L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat vaut agrément.</p> <p>L'agrément est une condition nécessaire (mais non suffisante) pour bénéficier d'une subvention d'Etat ; il permet sous certaines conditions d'ouvrir une buvette dans l'enceinte d'un établissement consacré à des activités physiques et sportives ; il est une condition pour participer aux instances consultatives de l'administration des sports ; etc.</p>	<p>D.D.C.S. du Rhône 33 rue Moncey 69421 LYON Cedex 03 04 81 92 44 00</p> <p>Catherine FALCOZ 04 81 92 45 70 catherine.falcoz@rhone.gouv.fr</p>
<p>Agrément protection de l'environnement</p>	<p>L'agrément permet aux associations de protection de la nature et de l'environnement d'engager des procédures devant la justice et de participer aux débats publics sur les questions d'écologie et de développement durable.</p>	<p>Préfecture du Rhône Bureau des associations 18 rue de Bonnel 69419 LYON Cedex 03</p> <p>04 72 61 65 30</p>
<p>Agréments services à la personne</p>	<p>Les agréments service à la personne sont obligatoires pour exercer une activité de services à la personne en direction de publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées de 60 ans et plus et personnes handicapées). Pour faire une demande d'agrément :</p> <p>https://nova.servicesalapersonne.gouv.fr/extranet/inscription/</p>	<p>U.T. D.I.R.E.C.C.T.E. 8-10 rue du Nord 69625 VILLEURBANNE Cedex 04 72 65 58 50</p>

<p>Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public</p>	<p>L'agrément est une reconnaissance apportée par l'Etat à des associations qui proposent des activités éducatives dans le respect des projets d'école et d'établissement. L'agrément garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public. Les associations agréées sont identifiées comme des partenaires privilégiés de l'Education nationale.</p>	<p>Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Rhône 21 rue Jaboulay 69309 LYON Cedex 04 72 80 67 67</p>
<p>Agrément des associations de défense des consommateurs</p>	<p>L'agrément permet aux associations de consommateurs de défendre en justice l'intérêt collectif des consommateurs, d'exercer des représentations dans les instances pour lesquelles la condition d'agrément est exigée (Conseil national de la consommation...), de saisir certaines instances (Commission des clauses abusives, Autorité de la concurrence...).</p>	<p>D.D.P.P. du Rhône 245 rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03 04 72 61 37 00 ddpp@rhone.gouv.fr</p>
<p>Agrément de sécurité civile</p>	<p>L'agrément détermine les types de missions et les champs géographiques d'action pour lesquels l'association est autorisée à intervenir en matière de sécurité civile.</p>	<p>Préfecture du Rhône 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON Cedex 03 04 72 61 61 61</p>
<p>Agrément des associations de malades et d'usagers du système de santé</p>	<p>L'agrément permet à l'association de défendre les droits des malades et de représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.</p>	<p>Agence régionale de santé Rhône-Alpes Mission Relations avec les usagers 241 rue Garibaldi 69418 LYON Cedex 3 04 27 86 55 54</p>
<p>Agrément entreprise solidaire d'utilité sociale</p>	<p>L'agrément permet l'accès à certains dispositifs de soutien et de financement, dont l'épargne salariale solidaire et des réductions fiscales.</p>	<p>D.I.R.E.C.C.T.E. Rhône-Alpes Tour Swisslife 1 boulevard Vivier Merle 69443 LYON Cedex 03 04 72 68 29 00</p>